

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 11 Juillet 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003025

Direction des
affaires culturelles -
Approbation de la
convention
d'objectifs et de
moyens entre la ville
d'Apt et
l'association Apt
Musique
Développement pour
l'édition 2023 du
festival Insane

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 2

Le Mardi 11 Juillet 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 05 juillet 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que le développement des publics et l'accès pour tous à une offre culturelle qualitative et diversifiée sont des enjeux majeurs de la politique culturelle de la ville d'Apt.

En conséquence, il est présenté au conseil municipal, le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la ville d'Apt et l'association Apt Musique et Développement pour l'édition 2023 du festival Insane

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de la collaboration entre les différents signataires en définissant :

- Les engagements de l'association pour répondre aux objectifs ;
- Les engagements de la ville d'Apt pour en permettre la réalisation.

Considérant, la nécessité de formaliser, dans le cadre d'une convention d'objectifs et

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230711-003025-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2023

de moyens, le partenariat avec l'association Apt Musique et Développement pour l'organisation et la réalisation de l'évènement « Insane Festival 2023 » ;

Vu, le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi 2000-231 du 12 avril 2000, fixant un seuil de 23 000 € à partir duquel il y a lieu d'établir une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiant d'une subvention d'une collectivité pour assurer son activité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Approuve, la convention annuelle 2023 ci-annexée à la présente délibération.

Dit que le montant de la subvention s'élève à la somme de 35.000 €.

Décide, que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Autorise, Madame le Maire aux fins d'établir, conclure et signer la convention objet de la présente délibération ainsi que tout autre document nécessaire à son exécution.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

